Les évêques savent que le canon 684 et spécialement le canon 2335, qui inflige l'excommunication à ceux qui ont donné leur nom à la Maçonnerie, sans distinction de rites, sont toujours en vigueur, aujourd'hui comme hier, et tous les catholiques doivent le savoir et se le rappeler, pour ne pas tomber dans le piège, et pour savoir aussi juger, comme il se doit, le fait que certains naïfs croient pouvoir se dire impunément catholiques et francs-maçons. Cela, je le répète, vaut pour tous les rites maçonniques, même si certains, pour des raisons contingentes et variables de personnes ou de choses, déclarent qu'ils ne sont pas hostiles à l'Eglise.

Le nom de franc-maçon a une signification historiquement bien établie par des textes et par des faits, et c'est celle d'hostilité à la religion,

Et que l'on ne vienne pas reprocher à l'Eglise de manquer, par cette attitude rigide, d'esprit d'adaptation, de compréhension et

de généreuse charité.

Certes l'Eglise veut le salut de tous. Que l'on facilite le retour des francs-maçons au sein de l'Eglise, c'est bien. Mais vouloir « mettre le catholicisme en harmonie avec toutes les idéologies, avec toutes les marches en avant et toutes les volte-face », cette tendance est de marque hérétique. L'Eglise va au-devant de tous mais non au détriment de la vérité et du bien des âmes.

Cette mise au point va mettre fin à ces tentatives d'avant-garde

faites de compromissions avec l'erreur.

C'est la vérîté qui libère et non les compromis qui « déshonorent la raison » avant d'être une offense pour la foi.

Chez nos voisins

Son Exc. Mgr Gaillard, archevêque de Tours, a nommé vicaires généraux : M. le chanoine Saulquin, professeur de Dogme au Grand Séminaire ; M. le chanoine Fiot, curé de Veigné ; M. le chanoine Ferrand, supérieur du Grand Séminaire ; M. le chanoine Bonnichon, supérieur du Petit Séminaire.

Bible pour tous

L'encyclique de S. S. Pie XII — Divino affiante — rappelait le grave devoir qui incombe aux catholiques, et en particulier aux prêtres, d'user abondamment des saintes Ecritures, et elle encourageait toutes les initiatives destinées à en exciter ou à en entretenir la connaissance et l'amour.

C'est donc pour répondre au vœu de S. S. Pie XII qu'est publiée aujourd'hui une traduction française de la Bible. L'édition en a été confiée à la Ligue Catholique de l'Evangile de Paris et aux sociétés bibliques catholiques de langue française qui en ont pris la charge en dehors de toute entreprise commerciale.

en denors de toute entreprise commerciale.

Pourquoi « en dehors de toute entreprise commerciale »?

Afin de donner à la parole de Dieu la plus large diffusion parmi le

clergé et les fidèles.

Le lecteur comprendra tout de suite qu'il s'agit d'une bible d'un format agréable, d'une reliure élégante, d'un volume réduit en raison de la finesse du papier (papier bible), d'un prix modique, qui puisse se placer aussi bien dans un sac de voyage, que sur une petite biblio-